



# Synthèse

Les statistiques de la MSA

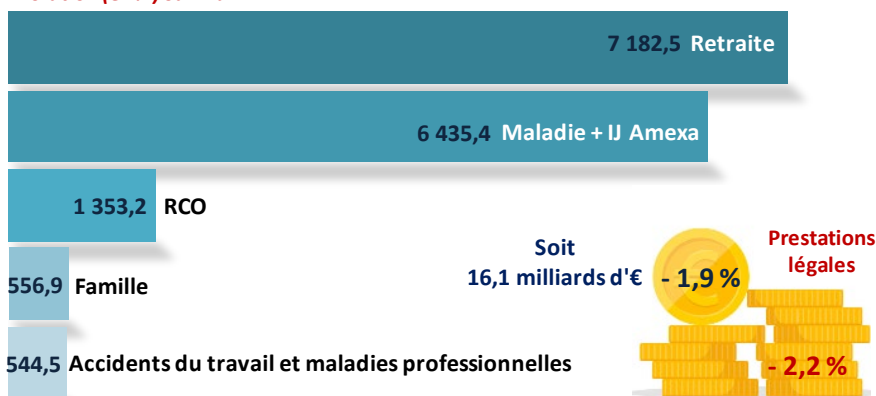


Juillet 2026

## Régime des non-salariés agricoles Bilan démographique et financier en 2025

-----  
Newten Dumanoir

### Dépenses : montants 2025 en millions d'euros selon la branche Evolution (en %) sur 1 an

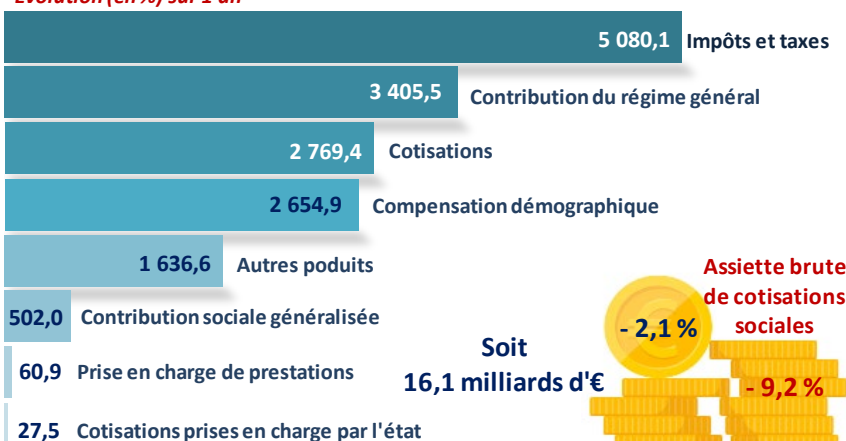


En 2025, les populations de **bénéficiaires** et de **cotisants** du régime des non-salariés agricoles évoluent dans le prolongement de la tendance baissière observée les années précédentes.

La baisse des dépenses du régime est marquée principalement par la baisse des montants des **prestations légales, y compris RCO et IJ Amexa** (- 2,2 %).

Les dépenses sont aussi influencées par diverses **mesures** relatives à la **revalorisation** des pensions de vieillesse, des minima sociaux au 1er janvier 2025, ainsi que le recul des effectifs

### Recettes : montants 2025 en millions d'euros selon le poste Evolution (en %) sur 1 an



Le régime des non-salariés agricoles a émis 502,0 millions d'euros de **contribution sociale généralisée** (CSG) ; un montant en baisse de 5,9 %. La part de la **CSG** affectée à la branche maladie représente 3,1 % du total des recettes en 2025.

La part de la **compensation démographique vieillesse** représente 16,5 % des recettes, avec un montant stable par rapport à 2024.

CCMSA - Direction des Statistiques et de la Science des Données  
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex  
<https://statistiques.msa.fr/>

- Directrice de la publication : Nadia Joubert - [joubert.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:joubert.nadia@ccmsa.msa.fr)
- Responsable département Synthèse et Valorisation : David Foucaud - [foucaud.david@ccmsa.msa.fr](mailto:foucaud.david@ccmsa.msa.fr)
- Rédactrice : Newten Dumanoir - [dumanoir.newten@ccmsa.msa.fr](mailto:dumanoir.newten@ccmsa.msa.fr)
- Pôle Publications et valorisation / Diffusion : Claudine Gaillard - [gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr](mailto:gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr)



## ■ Une poursuite du recul démographique

La **population protégée en maladie** intègre les actifs cotisants (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole), les invalides, une partie des retraités ainsi que leurs ayants droits respectifs. En 2025, la population protégée en maladie au régime des non-salariés agricoles connaît une nouvelle baisse de ses effectifs (- 3,1 % en 2025) (*tableau 1*). Cette diminution s'inscrit dans une tendance de long terme et résulte de la structure démographique du régime avec des retraités plus âgés que dans les autres régimes et des effectifs de chefs d'exploitation en recul continu. La baisse des effectifs résulte également de la désaffection des conjoints d'exploitant envers le statut de collaborateur d'exploitation et de l'évolution de l'activité professionnelle des conjoints hors du monde agricole. Les enfants sont aussi moins nombreux compte tenu de la baisse de la population d'actifs et de l'âge élevé des ressortissants de ce régime.

Les effectifs de bénéficiaires de **prestations familiales** couverts par le régime ont baissé modérément de 0,8 % en 2025, après une baisse de 0,6 % en 2024.

Les effectifs de **retraités** poursuivent leur repli en 2025 (-2,9 %) (*tableau 1*), à un rythme proche de celui constaté en 2024 (- 3,0 %). Cette baisse affecte notamment le nombre de pensionnés de droits directs et elle résulte en grande partie du vieillissement de la population des retraités non-salariés agricoles, avec un âge moyen de plus de 79 ans. Pour ceux bénéficiant uniquement de pensions de réversion, il est même de plus de 82 ans.

Les effectifs de bénéficiaires d'une **retraite complémentaire obligatoire (RCO)** demeurent stables en 2025 (*tableau 1*), après avoir légèrement diminué de 0,1 % en 2024, et de - 1,6 % en 2023. Pour ce qui concerne les droits propres, le nombre de décès s'équilibre avec le nombre d'attributions en 2025 : plus de 20 200 suppressions de dossier en 2025, contre près de 20 850 nouveaux pensionnés de RCO de droits propres. Ceci explique la stabilité des effectifs cette année, cette population constituant la très grande majorité des effectifs.

Les effectifs de **cotisants** continuent de baisser avec - 2,0 % en 2025 (- 2,4 % en 2024). Les populations de chefs d'exploitation et de conjoints collaborateurs d'exploitation ne cessent de diminuer, avec respectivement - 1,6 % et - 10,5 %. Quant aux aides familiaux, ils sont moins nombreux en 2025, avec une baisse de 9,5 % (*tableau 1*).



**Tableau 1**  
**Populations du régime des non-salariés agricoles en 2025**

	Effectifs 2025	Evolution 2025/2024
Personnes protégées en maladie (hors DOM)	1 053 229	- 3,1 %
Familles bénéficiaires de prestations légales (hors DOM)	73 131	- 0,8 %
Bénéficiaires d'un avantage retraite (Métropole + DOM)	1 106 103	- 2,9 %
Bénéficiaires de retraite complémentaire obligatoire (RCO) (Métropole + DOM)	642 938	-0,0 %
Cotisants NSA (hors DOM)	423 111	- 2,0 %
Dont chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole	406 156	- 1,6 %
Dont conjoints collaborateurs d'exploitation	14 575	- 10,5 %
Dont aides familiaux	2 380	- 9,5 %

Source : MSA

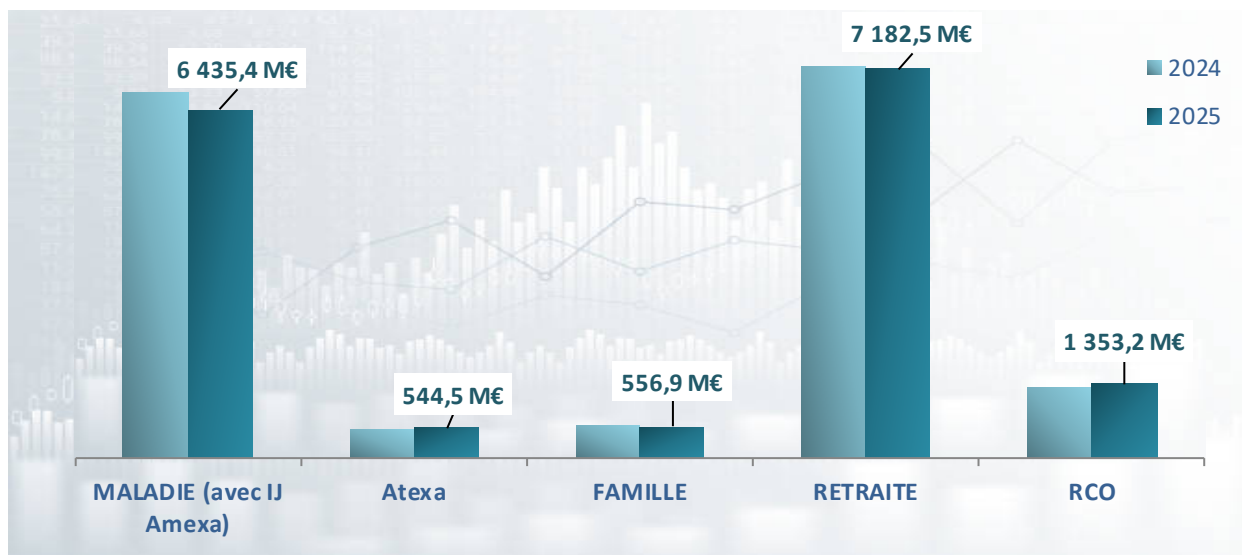
- Personnes protégées en maladie, bénéficiaires d'un avantage retraite et de RCO : dénombrement en moyenne annuelle
- Familles bénéficiaires : nombre de familles bénéficiaires d'au moins une prestation dans l'année
- Nombre de cotisants à au moins une branche (maladie, retraite ou AT) : dénombrement au 1er janvier

## ■ Des dépenses en baisse de 1,9 % en 2025

L'ensemble des dépenses du régime des non-salariés agricoles, toutes branches confondues, s'élève à près de 16,1 milliards d'euros en 2025, en baisse de 1,9 % (*graphique 1, tableau 2*). Les dépenses de prestations légales constituent 85,7 % du total (*graphique 2*). Les autres dépenses se décomposent en dotations aux provisions (7,5 %), en dépenses de gestion administrative (3,4 %), en charges techniques (2,4 %), en prestations extra-légales (0,8 %), en frais financiers et autres charges (0,2%) (*graphique 2, tableau 3*). Les prestations légales sont en recul (- 2,2 %) et contribuent à elles seules à la baisse globale du régime à hauteur de - 1,9 point.



**Graphique 1**  
Dépenses selon la branche en 2025  
Montants en millions d'euros



Source : MSA

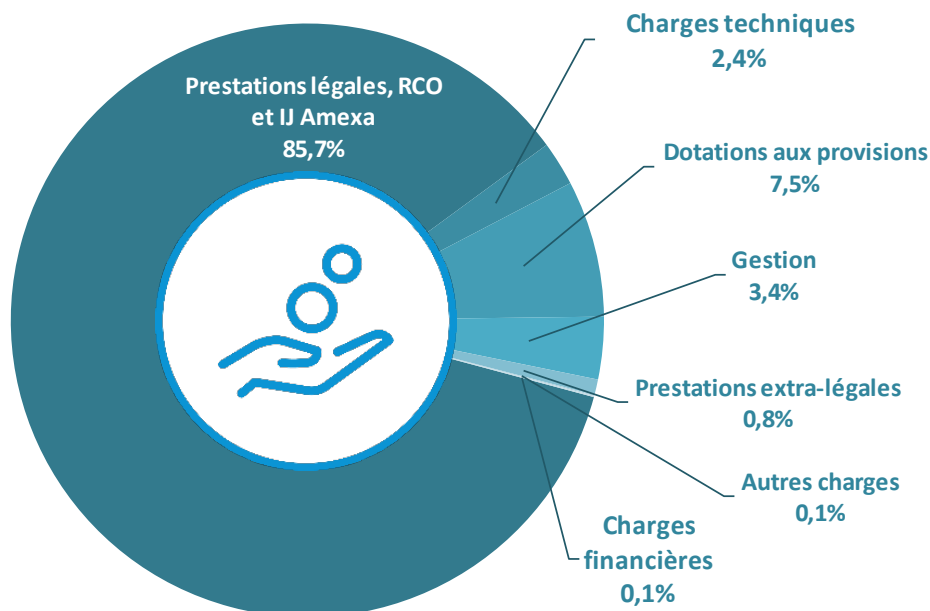
**Tableau 2**  
Evolution des dépenses selon la branche en 2025  
Montants en millions d'euros

	MALADIE-IJ Amexa	ATexa	FAMILLE	RETRAITE	RCO	TOTAL DEPENSES
Evolution 2025/2024	- 4,5 %	+ 2,1 %	- 3,6 %	- 0,8 %	+ 5,1 %	- 1,9 %
Contribution à l'évolution en 2025 (en points)	- 1,9	+ 0,1	- 0,1	- 0,4	+ 0,4	- 1,9

Source : MSA



**Graphique 2**  
Répartition des dépenses du régime des non-salariés agricoles en 2025



Source : MSA

**Tableau 3**  
Montants des dépenses totales du régime des non-salariés agricoles en 2025  
Montants en millions d'euros

	2025	Évolution 2025/2024	Contribution à l'évolution (en points)
Prestations légales (Y compris RCO et IJ Amexa)	13 784,5	- 2,2 %	- 1,9
Charges techniques	388,3	+ 0,8 %	0,0
Dotation aux provisions	1 197,9	- 0,3 %	0,0
Gestion administrative	546,0	+ 3,3 %	0,1
Prestations extra-légales	135,5	- 13,9 %	- 0,1
Autres charges	9,0	- 2,7 %	0,0
Charges financières	11,2	- 12,1 %	0,0
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>16 072,4</b>	<b>- 1,9 %</b>	<b>- 1,9</b>

Source : MSA



## ■ Baisse de 2,2 % du montant des prestations légales (y compris RCO et IJ Amexa) versées en 2025

Le montant des prestations légales versé par le régime des non-salariés agricoles (y compris la RCO et les IJ Amexa) s'élève à près de 13,8 milliards d'euros en 2025, en baisse de 2,2 % (*tableau 4*). A l'exception des branches **retraite** et **maladie**, l'ensemble des branches contribue positivement (*tableau 4*).

Le régime des non-salariés agricoles a versé près de 6,7 milliards d'euros de prestations légales aux bénéficiaires d'un avantage **retraite**, soit une diminution de 1,1 % sur un an (*tableau 4*). Ce montant représente 48,6 % de l'ensemble des prestations du régime (*graphique 3*). Cette baisse s'explique principalement par le recul démographique des effectifs de retraités (-2,9 %), cependant partiellement compensée par la revalorisation des pensions de 2,2 % intervenue au 1er janvier 2025.

En 2025, le montant des prestations légales **maladie-maternité-invalidité** atteint près de 5,4 milliards d'euros, en recul de 5,8 % (*tableau 4*). Il représente 38,9 % de l'ensemble des prestations du régime des non-salariés agricoles (*graphique 3*). Cette diminution marquée s'explique principalement par la baisse des dépenses liées aux prestations exécutées en établissements publics (- 11,5 %). Celle-ci résulte de la modification par les pouvoirs publics des coefficients de répartition des contributions entre les régimes d'assurance maladie des forfaits et dotations versés aux établissements de santé (article L. 175-2 du code de la sécurité sociale).

Pour la branche **famille**, le montant versé aux bénéficiaires atteint près de 330 millions d'euros, un niveau stable par rapport à l'année précédente. Il représente 2,4 % de l'ensemble des prestations du régime des non-salariés (*tableau 4, graphique 3*).

En 2025, le montant des prestations liées aux **accidents du travail des exploitants agricoles (Atexa)** s'élève à plus de 130 millions d'euros, soit 1,0 % de l'ensemble des prestations versées par le régime des non-salariés (*tableau 4, graphique 3*). La progression des dépenses de la branche Atexa (+ 8,7 % (*tableau 4*)) s'explique par la forte augmentation des dépenses relatives aux prestations réalisées en établissements.

Le montant versé au titre des **indemnités journalières maladie des exploitants (IJ Amexa)** s'élève à 78,6 millions d'euros en 2025, en progression de de 2,3 % (*tableau 4*).

En 2025, le montant des prestations **RCO** atteint près d'1,2 milliard d'euros, soit 8,5 % de l'ensemble des prestations versées par le régime (*tableau 4, graphique 3*). Ces dépenses progressent de 8,4 % sur un an, après une hausse de 2,6 % en 2024 (*tableau 4*). Cette évolution des dépenses résulte à la fois de l'augmentation des prestations de droits propres et celle des droits dérivés. Les prestations de droits propres représentent près de 1,1 milliard d'euros, en hausse de + 8,0 %, soit 91,3 % des dépenses totales. Deux principaux facteurs expliquent cette progression : d'une part, la revalorisation rétroactive de la valeur du point au 1er janvier 2024 (+ 5,3 %) versée en 2025 et, d'autre part, l'application de la mesure « taux plein » au titre de la seconde vague de paiements effectués en 2025, avec effet rétroactif au 1er septembre 2023.

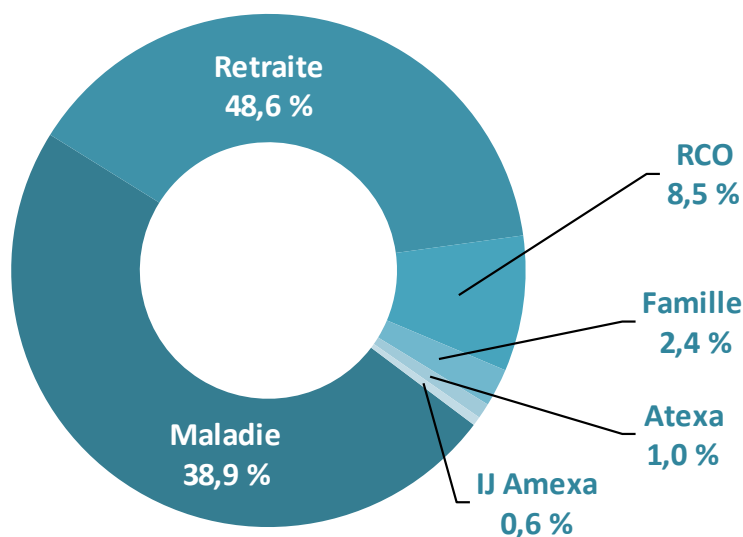


**Tableau 4**  
**Montants des prestations légales, RCO et IJ Amexa du régime des non-salariés agricoles en 2025**  
*En millions d'euros*

	2025	Évolution 2025/2024	Contribution à l'évolution (en points)
Retraite, veuvage	6 698,6	- 1,1 %	- 0,5
Maladie, maternité, invalidité	5 368,3	- 5,8 %	- 2,4
Famille, logement	329,1	+ 0,1 %	0,0
Atexa	132,8	+ 8,7 %	+ 0,1
<b>SOUS TOTAL PRESTATIONS LEGALES</b>	<b>12 528,8</b>	<b>- 3,1 %</b>	<b>- 2,8</b>
RCO	1 177,3	+ 8,4 %	+ 0,6
IJ Amexa	78,6	+ 2,3 %	0,0
<b>TOTAL PRESTATIONS</b>	<b>13 784,7</b>	<b>- 2,2 %</b>	<b>- 2,2</b>

Source : MSA

**Graphique 3**  
**Répartition des prestations légales, RCO et IJ Amexa selon la branche en 2025**



Source : MSA



## Des recettes en baisse de 2,1 % en 2025

Les recettes s'élèvent à plus de 16,1 milliards d'euros en 2025, en baisse de 2,1 % (*tableaux 5 et 6, graphique 5*).

Le financement du régime des non-salariés agricoles repose sur une diversité de ressources. En 2025, les cotisations et la Contribution sociale généralisée (CSG) représentent 20,3 % de l'ensemble des recettes du régime (*graphique 4*). Les autres sources de financement se composent des impôts et taxes affectés (31,4 %), des contributions versées par le régime général (21,1 %), de la compensation démographique vieillesse (16,5 %), de produits de gestion divers (10,1 %), de la prise en charge de prestations (0,4 %) et des cotisations prises en charge par l'Etat (0,2 %) (*graphique 4*).

En 2025, le régime des non-salariés agricoles a émis 502,0 millions d'euros de contribution sociale généralisée (CSG), en baisse de 5,9 % par rapport à 2024 (*tableau 5*). La part de CSG affectée à la branche maladie reste stable en 2025 à 46,2 %, comme depuis 2021.

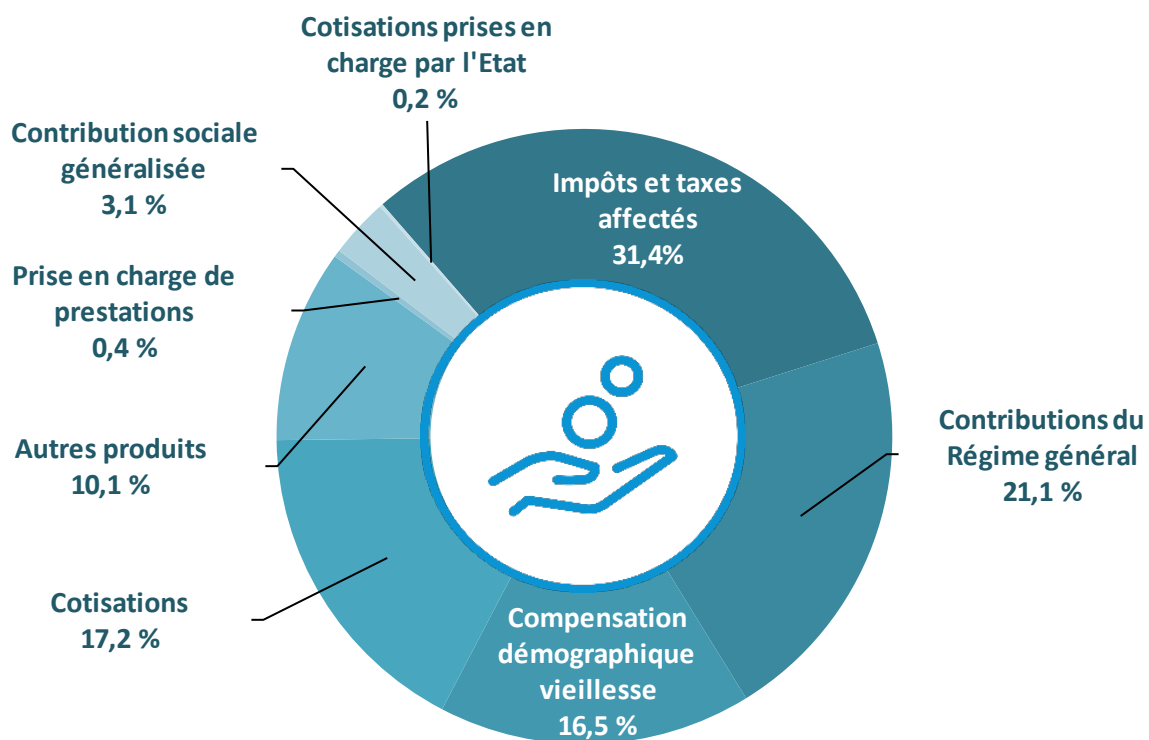
**Tableau 5**  
**Montants des recettes totales du régime des non-salariés agricoles en 2025**  
*Montants en millions d'euros*

	2025	Évolution 2025/2024	Contribution à l'évolution (en points)
Impôts et taxes affectés (Itaf)	5 080,3	+ 7,2 %	+ 2,1
Contribution Régime général	3 405,5	- 11,2 %	- 2,6
Compensation démographique vieillesse	2 654,9	0,0 %	0,0
Cotisations	2 769,4	- 9,6 %	- 1,8
Autres produits	1 636,6	+ 4,5 %	+ 0,4
Prise en charge de prestations	60,9	+ 0,4 %	0,0
CSG	502,0	- 5,9 %	- 0,2
Cotisations prises en charge par l'Etat	27,5	- 10,5 %	0,0
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>16 137,1</b>	<b>- 2,1 %</b>	<b>- 2,1</b>

Source : MSA



**Graphique 4**  
Répartition des recettes du régime des non-salariés agricoles en 2025  
Montants en millions d'euros



Source : MSA

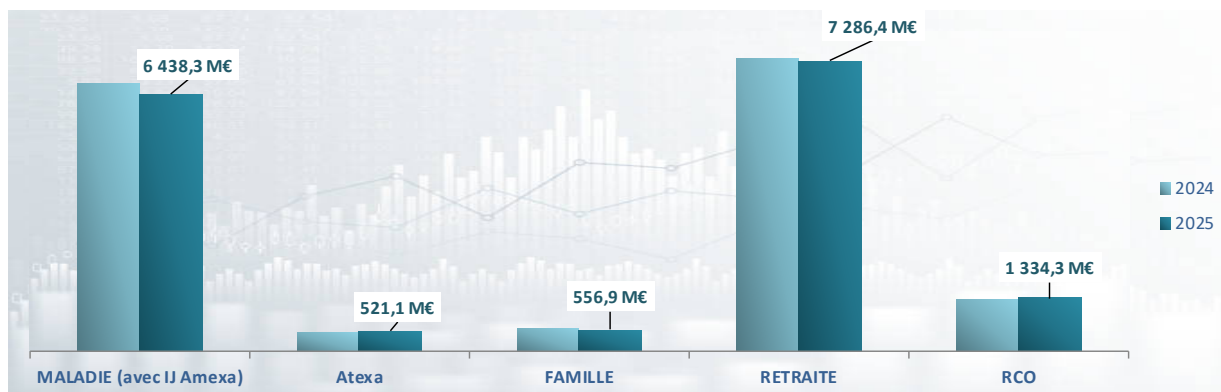
**Tableau 6**  
Evolution des recettes selon la branche en 2025  
Montants en millions d'euros

	MALADIE-IJ Amexa	Atexa	FAMILLE	RETRAITE	RCO	TOTAL RECETTES
Evolution 2025/2024	- 4,5 %	+ 8,0 %	- 3,6 %	- 0,9 %	+ 0,7 %	- 2,1 %
Contribution à l'évolution en 2025 (en points)	- 1,9	+ 0,2	- 0,1	- 0,4	+ 0,1	- 2,1

Source : MSA



**Graphique 5**  
Recettes selon la branche en 2025  
Montants en millions d'euros



Source : MSA

## Baisse de 9,6 % des cotisations en 2025

Les cotisations du régime des non-salariés agricoles, toutes les branches confondues et hors prises en charge par l'Etat, s'établissent à près de 2,8 milliards d'euros en 2025 ([tableau 7](#)), en recul de 9,6 %. Cette diminution s'explique principalement par la baisse de l'assiette brute totale de cotisations sociales (- 9,2 %) couplée à une baisse des effectifs de cotisants (- 2,0 %) ([tableau 1](#)).

Plus en détail, à l'exception de la branche IJ Amexa, l'ensemble des branches enregistre une évolution négative des cotisations par rapport à 2024. Les cotisations émises ou déclarées au titre de la branche retraite atteignent près de 1,4 milliard d'euros en 2025, soit environ la moitié du total, contribuant négativement à hauteur de 3,1 points à l'évolution globale ([tableau 7](#), [graphique 6](#)). Mais c'est le recul des cotisations maladie qui affecte le plus à la baisse (- 3,9 points) le montant total des cotisations.

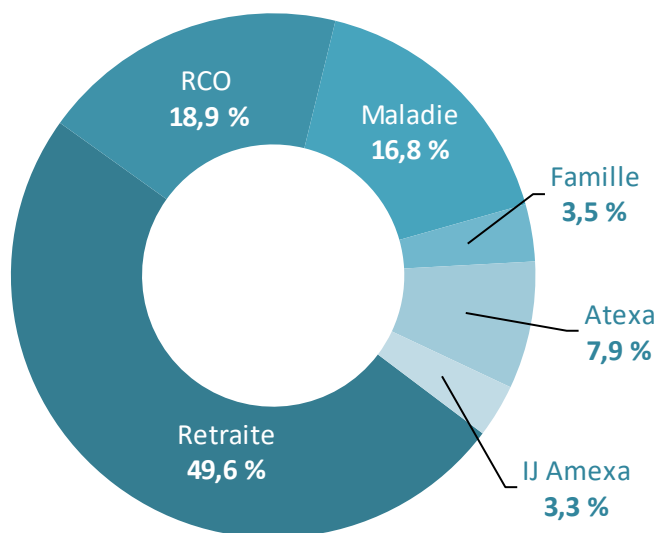


**Tableau 7**  
**Montants des cotisations du régime des non-salariés agricoles en 2025**  
*Montants en millions d'euros*

	2025	Évolution 2025/2024	Contribution à l'évolution (en points)
Retraite	1 374,0	- 6,4 %	- 3,1
Maladie (dont invalidité)	465,2	- 20,6 %	- 3,9
Famille	97,6	- 35,3 %	- 1,7
Atexa	217,6	- 1,8 %	- 0,1
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 154,4</b>	<b>-11,2 %</b>	<b>- 8,9</b>
RCO	524,2	- 4,9 %	- 0,9
IJ Amexa	90,8	+ 7,0 %	+ 0,2
<b>TOTAL COTISATIONS</b>	<b>2 769,4</b>	<b>- 9,6 %</b>	<b>- 9,6</b>
		<i>Evolution 2025/2024</i>	
Assiette brute totale de cotisations	9 081		- 9,2
Assiette RCO totale	12 788		- 4,8

Source : MSA

**Graphique 6**  
**Répartition des cotisations selon la branche en 2025**



Source : MSA



## En 2025, amélioration de la situation financière du régime

Le besoin de financement du régime des non-salariés agricoles recule de 11,2 % en 2025 après une baisse de 12,7 % en 2024. Le transfert en provenance du régime général s'élève à plus de 3,0 milliards d'euros pour la branche maladie, en diminution de 13,7 %, sous l'effet de la baisse des dépenses des établissements publics résultant de la modification des coefficients de répartition par les pouvoirs publics. S'y ajoute un transfert de 384,5 millions d'euros pour la branche famille, en hausse de 16,1 % par rapport à 2024 (tableau 8).

Après ces transferts d'équilibrage, le résultat net du régime, correspondant au solde cumulé des branches retraite, Atexa, IJ Amexa et RCO, se réduit en 2025 (tableau 9). Le régime des non-salariés agricoles affiche ainsi un excédent global de 64,6 millions d'euros contre 98,9 millions d'euros en 2024. Ce résultat est principalement porté par les excédents des branches retraite et IJ Amexa.

**Tableau 8**  
Montants des transferts entre le régime général et le régime des non-salariés agricoles en 2024 et 2025  
Montants en millions d'euros

	2024	2025	Evolution 2025/2024
Maladie – Intégration Cnam	+ 3 501,8	+ 3 021,0	- 13,7 %
Famille – Intégration Cnaf	+ 331,3	+ 384,5	+16,1 %
<b>TOTAL INTEGRATION RG</b>	<b>+ 3 833,1</b>	<b>+ 3 405,5</b>	<b>- 11,2 %</b>

Montants avec « + » : le transfert représente une recette pour le régime agricole

Montants avec « - » : ce montant est une dépense pour le régime agricole qui verse au régime général

Source : MSA

**Tableau 9**  
Résultat net par branche en 2024 et 2025 (après transferts)  
Montants en millions d'euros

	2024	2025	
Maladie	0,0	0,0	Branches bénéficiant de transferts du RG pour équilibrer le solde global
Famille	0,0	0,0	
Retraite	+ 113,5	+ 103,9	
Atexa	- 50,8	- 23,4	
IJ Amexa	- 1,2	+2,9	
RCO	+ 37,4	- 18,8	
<b>RESULTAT NET</b> (après transferts d'équilibrage)	<b>+ 98,9</b>	<b>+ 64,6</b>	

Source : MSA



## Méthodologie, données

Chaque année, dans le cadre de la préparation de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, la Caisse centrale de mutualité sociale agricole analyse les évolutions des données démographiques et financières de l'année précédente.

La direction des Statistiques et de la Science des Données (DSSD) y participe en expliquant les évolutions des prestations légales, des cotisations et des allègements généraux.

Le régime de base des non-salariés agricoles est composé de quatre branches : la maladie-maternité-invalidité, les accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite et la famille.

Le régime des non-salariés agricoles a deux branches supplémentaires : la retraite complémentaire obligatoire (RCO) et les indemnités journalières maladie des exploitants (IJ Amexa).

Les montants de charges et de recettes regroupent celles de la métropole et des départements d'outre-mer (DOM).

Au régime des non-salariés agricoles, la branche maladie est intégrée financièrement à celle du régime général depuis 2009. A ce titre, ce dernier équilibre le solde global de la branche par un « transfert d'équilibre » dont le montant peut être positif ou négatif. Ainsi, le solde de la branche maladie du régime des non-salariés est inscrit dans les comptes du régime général. Pour la branche famille, les dépenses et recettes du régime des non-salariés sont intégrées totalement dans les comptes de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). En revanche, les branches retraite et Atexa ne disposent pas de mécanisme d'équilibrage. Leur éventuel déficit reste donc à la charge du régime des non-salariés agricoles.

### Sigles :

Atexa :	Accident du travail des exploitants agricoles
Cnaf :	Caisse nationale d'allocations familiales
Cnam :	Caisse nationale d'assurance maladie
CSG :	Contribution sociale généralisée
IJ Amexa :	Indemnité journalière des exploitants agricoles
Itaf :	Impôts et taxes affectés
NSA :	Non-salariés agricoles
RCO :	Retraite complémentaire obligatoire
RG :	Régime général